

Questions fréquentes et Informations générales au sujet de l'assurance-emploi :

Q : Quelles sont les conditions d'admissibilité aux prestations régulières de l'assurance-emploi?

- Avoir un arrêt d'emploi et être sept (7) jours sans rémunération;
- Avoir un nombre d'heures assurables en quantité suffisante en fonction du taux régional de chômage :
<http://srv129.services.gc.ca/rbin/fra/quenouest2.aspx> ;
- La période de référence pour déterminer le montant et le nombre de prestations sont les 52 semaines précédant la demande de prestations sans dépasser une demande de prestation précédente (même celle du RQAP).

Q : Quelle sera la durée de mes prestations?

- De 14 à 45 prestations possibles à l'intérieur de 52 semaines;
- 1 semaine de carence (attente);
- Prestation renouvelée ou nouvelle demande initiale?

Il faut compter le nombre de prestations restantes, comparer le montant des prestations en cours versus celles possibles et déterminer si un retour au travail est prévu dans un avenir rapproché ou non afin de faire un choix éclairé.

Q : Quel sera mon taux de prestations?

- Au maximum, 55 % de votre salaire brut moyen pour des prestations maximales de 562 \$ par semaine en 2019.

Q : Combien de temps ai-je pour présenter une demande d'assurance-emploi?

- La demande de prestations doit être effectuée dans les 4 semaines suivant l'arrêt de rémunération.

I : Déclaration des gains en cours de prestations...

- Non-déductible : ajustement 10 mois
- Déductibles (à déclarer) : rétroactivité après 20 jours, indemnités de la CNESST, congé de maladies monnayés, travail occasionnel, etc.

I : Exclusions ou inadmissibilité pouvant limiter ou empêcher de recevoir des prestations d'assurance-emploi...

- Les journées maladies monnayables à la fin de l'année scolaire;
- **Un contrat offert, même verbalement, en juin ou juillet rend inadmissible** à l'assurance-emploi et ce, même à la formation professionnelle ou à la formation générale aux adultes;
- Être en voyage à l'extérieur du pays;
- Être aux études à temps plein;
- Refus d'un emploi jugé convenable, démarches de recherche d'emploi jugées insuffisantes, etc.

I : Autres informations utiles

- Consulter le taux régional de chômage :
<http://srv129.services.gc.ca/rbin/fra/quenouest2.aspx>
- Site de l'assurance-emploi :
<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>
- Consulter son relevé d'emploi :
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html>
- Déclarer ses gains en cours de prestations :
<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-declaration-internet.html>